

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, salle du Temps Libre, rue de Brétigné 35130 Rannée, lieu différent du lieu habituel de ses séances, conformément à l'article 45 du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy FERRE, Maire.

Etaient présents : Guy FERRE, Karine BODIN, Jacques BIDAUX, Myriam MALECOT, Arlette DROUET, Pierre-Yves FERRE, Camille FERRE, Hervé REBOURS, Alain VEILLON, Armelle LEVEQUE, Stéphanie LAHAYE, Vanessa FERIAU, Frédéric RIBAUT, Marie LEROY, Lucie VIGNERON.

Etaient absents et excusés :

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme Lucie VIGNERON, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu précédent.

2021.05.18.01 **DIA – AA 11 – 20 Avenue de l'Eglise**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 20 Avenue de l'Eglise, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA 11. Le prix de vente a été fixé à 65 000 € + 3 120 € d'honoraires de négociation, hors frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

2021.05.18.02 **Amortissement sur le budget communal - SDE**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de procéder aux amortissements sur le budget de la commune.

Il propose d'amortir les travaux de rénovation de l'éclairage public de l'avenue de l'Etang, payés en 2021, sur les durées suivantes :

IMMOBILISATIONS	MONTANTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Eclairage public - Rénovation EP avenue de l'Etang - <i>Compte 2041582</i>	13 610.50€	15 ans débutera au 1 ^{er} janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de :

- **VALIDER** le tableau d'amortissement ci-dessus,

2021.05.18.03 **Fusion des deux régies communales existantes en une nouvelle régie :
Régie recettes diverses**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe deux régies de recettes sur la commune, l'une pour encaisser les produits de la pêche, l'autre pour encaisser les produits de la médiathèque.

A la demande de la Trésorerie, dans le cadre de la simplification des démarches, il est nécessaire de fusionner les deux régies communales existantes en une seule et unique régie : **Régie recettes diverses**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Fusion des deux régies existantes (pêche et médiathèque) en une nouvelle régie nommée : « **Régie recettes diverses** » ;
- **DECLARE** que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est amené à conserver est fixé à 1000 €
- **FIXE** le versement de la totalité des recettes tous les semestres ;

Point n°04	Panneau d'affichage d'Opinion
-------------------	--------------------------------------

M. le Maire expose qu'en vertu de l'Article L 581-13 du code de l'environnement :

- Le maire doit déterminer par arrêté et faire aménager un emplacement destiné à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif
- La surface minimale : 4 m² pour les communes ayant une population de moins de 2 000 habitants ;

Les membres du Conseil Municipal estime que le meilleur emplacement serait à l'espace Brétigné dans l'angle du cellier. Le coût de fabrication d'un panneau recto/verso doit être estimé et comparé avec un panneau à acheter déjà prêt.

Décisions du Maire, prises dans le cadre de ses délégations
--

Travaux complémentaires Voirie 2020	HENRY FRERES	4 189.20 € TTC
PATA 2021 – 18 tonnes	SAABE	17 342.40 € TTC
VOIRIE 2021 – 4 places communales + 1 arrêt minutes	MALECOT TP	18 827.64 € TTC
Gazon + engrais	KABELIS	898.80 € TTC
Broyage chemins de randonnée	DELHOMMEL	728.14 € TTC
Travaux sur mur de l'école	DESMOTS RACINEUX BESNARD	1 000.80 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- **Etat des travaux en cours**

Voirie Ardenne 2 et 3 : Les travaux débuteront fin mai jusqu'en septembre

Recrutement maître d'œuvre pour l'aménagement du lotissement de la Croix de la Barre : consultation en cours, le délai de réponse a été prolongé au vue des refus déjà reçus.

- **Emprunts : propositions**

M. le Maire propose de réaliser deux emprunts :

- 75 000 € sur 8 à 12 ans avec remboursement anticipé (Achat maison AB32)
- 180 000 € sur 15 à 20 ans (voirie des Ardennes)

Le conseil municipal approuve le lancement de la consultation pour les deux emprunts proposés.

- **Date de Réunion commission voirie**

Une date de commission voirie sera à fixer pour début juillet 2021.

- **Rappel de date de Réunion CAO : attribution lots église**

Lundi 7 juin 2021 à 11h

- **Tour de garde élections régionales et départementales**

Le tableau des tours de garde pour les permanences aux bureaux de vote prochaines élections des 20 et 27 juin 2021, est présenté aux élus.

- **Participation financière de la commune à l'activité piscine – école Sainte Anne**

M. le Maire informe le conseil municipal que le 23 avril 2021, la préfecture d'Ille et Vilaine a attiré notre attention sur le fait que les dépenses des écoles relatives à l'activité piscine sont prises en compte dans le calcul du "Cout Moyen Départemental de fonctionnement par élève", établi chaque année.

Lors de sa séance du 15 mars 2016, le Conseil Municipal de Rannée décidait de prendre en charge et de reverser à l'OGEC de l'école Sainte Anne de Rannée, les frais de piscine concernant, uniquement, leurs élèves domiciliés sur Rannée.

Le Conseil municipal décide de maintenir la participation aux frais de piscine de l'école Sainte Anne pour les élèves domiciliés à Rannée, pour l'année scolaire 2021/2022, malgré le fait que cela n'est pas obligatoire.

- **Les ventes ambulantes du vendredi soir**

Un groupe de réflexion est formé. Il est composé de : Mmes Bodin Karine, MALECOT Myriam, LAHAYE Stéphanie et MM FERRÉ Pierre-Yves, RIBAUTL Frédéric. Une première réunion aura lieu le jeudi 20/05/2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h30